Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260601-D_2026_38-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 10* *Nombre de votants 10*	*Date de convocation :* *15 mai 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Laurence ROGER-PICHON	*Marie-Christine BLAIRE*
François BORDIN	*Marie-Françoise BORDIN*
Julie SOUCHON-BRUNEL	*Virginie BURBAN*
Cédric BESNARD	*Michel-Henri GAUTIER*
Michel Joël GAUTIER	
Jérémie PELLE	

Absents excusés : Albert MEUNIER

Absents :

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désignée : Julie SOUCHON-BRUNEL

Début de séance à 20H15

****

2026-38- CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE – DÉSIGNATION DES MEMBRES

- **Vu l'article 7 modifié du décret n°95-562 du mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,**
- **Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-4, L.123-6, R.123-8, R.123-10,**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par ledit conseil municipal ; il précise que le nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S et demande aux candidats de se déclarer :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260601-D_2026_38-DE

Liste unique :

- Laurence ROGER-PICHON
- Marie-Christine BLAIRE
- Virginie BURBAN
- Julie SOUCHON-BRUNEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De fixer à 4 le nombre de membres du conseil au sein du CCAS**
- **De procéder à l'élection des membres à bulletin secret,**
- **De charger M. le Maire de prendre un arrêté désignant les 4 autres membres.**

Conformément à l'article R.123-8 du CASF, le vote a lieu à bulletin secret.
La liste en présence a obtenu 11 voix.

Sont donc élues membres :

- **Laurence ROGER-PICHON**
- **Marie-Christine BLAIRE**
- **Virginie BURBAN**
- **Julie SOUCHON-BRUNEL**

La Secrétaire de séance
Julie SOUCHON-BRUNEL

Le Maire,
François BORDIN

MAIRIE de LOURMAIS (Ille-et-Vilaine)